

Communiqué de presse

Lancement de l'immersion en entreprise dans l'enseignement

Le 19 octobre 2015

1. Pourquoi favoriser l'immersion en entreprise ?

On entend par « immersion en entreprise » l'organisation d'une partie des cours faisant partie de l'option de base groupée au sein d'une ou plusieurs entreprises. L'objectif est de confronter le jeune à la réalité du métier et de bénéficier à la fois des compétences des enseignants et de celles des tuteurs de l'entreprise participante.

L'immersion en entreprise a démarré de manière purement expérimentale durant l'année scolaire 2012-2013. La Ministre de l'Education a cependant décidé de dépasser cette phase expérimentale pour faire de l'immersion un moteur de l'excellence dans l'enseignement qualifiant.

Elle vient de lancer un important appel à projets à l'égard des écoles pour commencer la généralisation de l'immersion en entreprise dans l'enseignement qualifiant. L'objectif est évidemment d'introduire durant la législature ce mode d'apprentissage de manière générale dans la filière qualifiante dans le cadre des réformes en cours.

Une vingtaine d'écoles de l'enseignement qualifiant ont déjà répondu à l'appel lancé à la rentrée scolaire.

Le principe est le suivant : les élèves du 3ème degré de l'enseignement qualifiant suivent une partie de leurs cours théoriques et pratiques au sein d'une entreprise désireuse de leur apporter une formation axée sur l'activité réelle d'une entreprise et sur des équipements à la pointe du développement. Cette formation en entreprise doit s'intégrer complètement dans le programme officiel puisque les compétences visées, et donc les conditions d'octroi du certificat de qualification de l'élève, sont identiques à celles qui sont en vigueur dans les autres établissements scolaires. Il s'agit donc d'un projet ambitieux qui s'inscrit pleinement dans la stratégie du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Certains cours de l'option de base groupée peuvent être délocalisés dans les locaux de l'entreprise sous la responsabilité des enseignants concernés. Dans chaque entreprise, un tuteur doit être désigné : il a pour mission d'assister les enseignants dans la mise en œuvre du programme de cours.

2. Les objectifs de l'immersion en entreprise

Les objectifs poursuivis par l'immersion en entreprise sont les suivants :

- Améliorer l'adéquation entre les compétences développées à l'école et celles demandées par les entreprises ;
- Perfectionner la formation théorique et pratique des élèves sur des équipements de pointe ;
- Faciliter l'intégration des jeunes qualifiés au sein des entreprises en développant leur capacité d'adaptation, pour s'imprégner de la culture d'entreprise, des procédures de travail, des normes de sécurité et de productivité ;
- Favoriser l'attrait pour les métiers techniques.

3. Distinction entre immersion en entreprise et stage

- La durée de l'immersion en entreprise est sensiblement plus longue que la durée des stages (limitée à un équivalent moyen de 10 semaines par année d'études) ;
- L'acquisition par les élèves d'une partie des savoirs et compétences du profil de formation est transférée à l'entreprise ;
- Plusieurs élèves, voire une classe complète, sont accueillis au sein de la même entreprise ;
- Le rôle des enseignants est différent de celui qu'ils ont dans le cadre des stages traditionnels puisqu'ils assurent, en collaboration avec des membres de l'entreprise, des formations au sein de cette dernière.

4. Les conditions pour un projet d'immersion en entreprise

Le projet d'immersion doit permettre aux élèves d'atteindre les acquis d'apprentissage prévus par le profil de certification ou, à défaut, le profil de formation et être autorisé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur base d'un projet pédagogique et d'un avis de l'organe de démocratie sociale compétent pour l'établissement scolaire. La durée de l'immersion en entreprise ne peut pas excéder 10 périodes par semaine, en moyenne, sur l'année scolaire.

L'élève ne participe pas à la production de biens et de services, sauf dans le cadre d'exercices d'application. Il reste sous la responsabilité de l'enseignant qui anime les cours et activités pratiques avec l'aide d'un ou plusieurs tuteur(s) de l'entreprise. L'enseignant n'est pas tenu d'être présent à tout moment, mais il reste responsable de l'enseignement prodigué. Les options concernées appartiendront aux secteurs professionnels signataires d'une convention

spécifique avec l'enseignement. Un dispositif particulier est mis en place avec la collaboration du Fonds de la Construction bruxellois.

5. L'exemple du secteur de la construction en Région de Bruxelles-Capitale

La Confédération Construction Bruxelles-Capitale (CCBC) coordonne le projet pilote d'immersion pour les élèves en entreprise dont l'objectif est de renforcer les synergies entre le monde de l'enseignement et le monde entrepreneurial. Cette initiative sectorielle ambitieuse vise à mieux sensibiliser les jeunes aux métiers de la construction et à améliorer la compétitivité des entreprises du secteur.

- Le constat sectoriel

Depuis plusieurs années, le marché du travail belge de la construction est confronté à de nombreux défis socio-économiques tels que le dumping social lié au système européen de détachement des travailleurs étrangers, mais aussi par le manque structurel de main-d'œuvre qualifiée. Selon le Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC, Etude Hermès, 2011), cette pénurie tant qualitative que quantitative, s'explique principalement par deux raisons : d'une part, la rotation annuelle du personnel ouvrier est relativement élevée (22%) et d'autre part, le taux de transition des jeunes diplômés – tout secteur confondu – en Belgique est de 46%.

A Bruxelles, la transition entre l'école et un emploi durable dans le secteur de la construction est dramatiquement faible : seuls 4% des jeunes diplômés en 2010-2011 de l'enseignement de plein exercice du 3ème degré ont effectivement transité dans le secteur de la construction.

- Du diagnostic à l'action

La CCBC a poursuivi son action en amplifiant les collaborations en 2015. Cela a permis de mobiliser une quarantaine d'élèves de la 4ème à la 7ème année du secondaire (section gros-œuvre et section chauffagiste/sanitaire) issus de plusieurs écoles bruxelloises. Ainsi, ces élèves ont eu l'opportunité de se confronter à leur future pratique professionnelle durant deux à six semaines de stage grâce à la participation d'une vingtaine d'entreprises membres. Les résultats obtenus en 2014 avec la phase expérimentale se sont avérés très encourageants au niveau de la motivation et de l'orientation des jeunes : 100% des élèves de 6ème année ont transité vers l'alternance en 7ème et la 3ème année a doublé le nombre d'élèves s'intéressant au secteur de la construction.

Concrètement, cette expérience pilote a donc permis le rapprochement du monde de l'école à celui des entreprises, de former et de conscientiser les jeunes à la réalité de leur futur métier ainsi que de confirmer leur orientation scolaire. La fédération patronale a assuré le rôle de facilitateur en assurant un travail de coordination avant l'immersion (séance d'information, séminaire de sensibilisation à l'entrepreneuriat, rédaction de la lettre de motivation et du curriculum vitae), pendant (contact permanent tant auprès du tuteur de stage, du professeur que de l'élève) et après (table ronde pour la phase évaluative,

suivi individualisé des jeunes). Ce travail d'accompagnement a permis de garantir à tous les acteurs le bon déroulement du stage.

- Des perspectives pour un enseignement d'excellence dans le secteur

Cette seconde édition du projet pilote constitue un signal positif pour le secteur. Il apparaît clairement qu'une confrontation au plus tôt dans la formation des jeunes au climat de l'entreprise favorise leur transition vers le marché du travail. Dès lors, la CCBC désire poursuivre ses efforts afin d'aboutir au plus vite à un enseignement de qualité qui permette d'une part, aux entreprises de trouver de la main-d'œuvre qualifiée et motivée en nombre suffisant et d'autre part, de participer à la résorption du chômage bruxellois.

- Objectifs pour l'année scolaire 2015-2016

Pour cette année 2015-2016 à Bruxelles, la CCBC devrait coordonner les stages d'immersion auprès d'environ 120 jeunes bruxellois inscrits de la 4ème à la 7ème année de l'enseignement qualifiant. Il s'agit de six écoles secondaires et d'un CEFA :

- Athénée Royal Léonard da Vinci : section chauffagiste/sanitaire ;
- Institut Saint-Joseph : section plafonnage ;
- Athénée Royal Rive Gauche : section ébénisterie ;
- Institut Technique Cardinal Mercier : section gros œuvre ;
- Institut des Arts et Métiers : section chauffagiste/sanitaire ;
- CEFA de Schaerbeek-Ixelles (Centre F AC) : section rénovation, restauration et conservation du bâtiment ;

Avec le précieux soutien du Cabinet de la Ministre Joëlle Milquet, l'objectif est également d'allonger la durée d'immersion en entreprise durant l'année scolaire 2015-2016 avec la possibilité d'aller jusqu'à 10 semaines de stage dans le 3ème degré en fonction de type de section construction.

Contact : Olivier LARUELLE – Porte-parole – 0479 97 13 70